

# LCP-AN :

## quand maturité rime avec notoriété

Depuis le 21 mars 2000, La Chaîne Parlementaire-Assemblée nationale retransmet 18 heures de programmes quotidiens en alternance avec *Public Sénat*. Un premier public, rapidement fidélisé, s'est attaché en quelques mois à la Chaîne Parlementaire de l'Assemblée, grâce à une offre de programmes civiques dynamiques et variés.

### L'actualité parlementaire en direct

Chaque semaine, 26 heures sont consacrées à la retransmission des séances, des auditions en commission, ou des colloques organisés par l'Assemblée. Les Questions au Gouvernement font l'objet de deux heures de retransmission en direct, avec rediffusion en soirée et le samedi afin de permettre à un large public de suivre et d'apprécier dans son intégralité cet exercice démocratique vivant.

Soucieuse de suivre «en temps réel» les travaux de l'Assemblée, LCP-AN diffuse quatre sessions quotidiennes d'information (8h30, 13h00, 19h30 et minuit), pour restituer l'actualité parlementaire dans l'actualité politique générale. L'occasion est donnée à des députés et des experts de débattre en direct des grands problèmes du moment.

Dans ces journaux, des chroniques régulières trouvent également leur place : «Place du Palais Bourbon» (lundi), «Les nouveaux espaces du droit» (mardi), «Le Parlement et l'Euro» (mercredi), «Les sciences» (jeudi) et «Économie d'une proposition de loi» (vendredi).

### Expliquer, analyser, comprendre

Les programmes de «La caméra civique» ainsi que les émissions «Ils l'ont dit sur LCP-AN», «L'invité de LCP-AN» ou encore «Aux livres citoyens !» participent de la même ambition : donner l'image d'un Parlement ouvert à tous.

LCP-AN s'attache aussi à témoigner de l'évolution de l'Assemblée, et de la réalité quotidienne de son fonctionnement, avec des émissions telles que «Les métiers de l'Assemblée».

Lorsque les circonstances l'exigent, LCP-AN choisit de retransmettre dans leur intégralité un certain nombre d'événements exceptionnels : le débat sur la Corse, la visite de chefs d'Etat étrangers, le Parlement des Enfants, ...

LCP-AN propose également des émissions régulières visant à populariser le rôle et le fonctionnement de certaines institutions. Dans «Portes ouvertes sur...», des journalistes de LCP-AN sont invités avec leurs caméras au Conseil d'Etat, au Conseil supérieur de la magistrature, au Conseil constitutionnel ou à la Cour des comptes...

Marylise Lebranchu, interviewée par LCP-AN à l'occasion du colloque consacré aux longues peines, le 6 octobre



© Gilles Chevrier-LCP-AN

### Des rendez-vous devenus incontournables

Le débat, avec «Droit de questions», animé par Ivan Levaï : chaque semaine un débat sur l'actualité politique en compagnie d'une dizaine de grandes signatures de la presse écrite et audiovisuelle. Cette émission a reçu en mars dernier l'ITHEME du meilleur débat/talk show pour l'année 2000 (vendredi 23h30 - samedi 20h30 - dimanche 0h30 et lundi 15h00).

Le débat encore, avec «Le Club de la presse parlementaire» où débattent rédacteur en chef, Jean-François Coulomb des Arts, un député et deux journalistes spécialistes du Parlement (vendredi 13h30 - samedi 12h30).

L'Europe, dans «Vivre en Europe», Alex Taylor, convie députés européens et experts à éclairer l'actualité européenne pour mieux appréhender le rôle du Parlement européen (jeudi 21h00 - samedi 10h00 - dimanche 22h00).

La culture, avec l'émission «Aux livres citoyens», consacrée à un ouvrage et à son auteur (vendredi 19h45 - samedi 22h00 - lundi 23h30).

- La société, avec «Projection publique», dans laquelle Paul Lefèvre revient sur l'application des lois face à l'évolution des mœurs (dimanche 20h30).
- L'histoire, avec «Où, quand, comment ?», animée par Jean-Pierre Gratién, pour cerner les sources historiques de l'actualité (vendredi 20h30), mais aussi avec «INA : Morceaux Choisis» pour découvrir ou redécouvrir les grands événements de la V<sup>e</sup> République (dimanche 14h30 - lundi 00h30).
- La science, avec «Sciences et conscience», où chaque mois, Claude Allègre informe, fait réfléchir, montre les enjeux, les certitudes et les incertitudes du progrès en compagnie d'un grand scientifique (jeudi 20h30 - samedi 11h00 - dimanche 23h00).
- Et toujours, bien entendu, les deux grands «classiques» : «Sans interdit», animé par Sylvie-Pierre Brossolette, une heure de libre débat entre un intellectuel, un responsable politique et deux députés (dimanche 23h30) ; «L'université de tous les savoirs», afin de conjuguer le débat démocratique et la diffusion des connaissances (samedi 19h30 - dimanche 13h30).



© Gilles Chevrier-LCP-AN

Annette Wieviorka, Robert Badinter et Renaud Donnedieu de Vabres sur le plateau de l'émission «Où, quand, comment l'Histoire ?» animée par Jean-Pierre Gratién



Aurélie Marcireau, co-présentatrice du «Journal de l'Assemblée» de 13 heures

© Gilles Chevrier-LCP-AN



Dominique Burg, rédactrice en chef adjointe

© Gilles Chevrier-LCP-AN

### > La buvette des parlementaires

Jusqu'alors tapissée de treillages peints, qui lui donnaient un air de guinguette de banlieue, la buvette des parlementaires fut décorée en 1900 de quatre panneaux en grès polychrome représentant les saisons exécutés par la Manufacture de Sèvres sur des dessins de Constant Roux et d'Alfred Boucher.



### Où trouver La Chaîne Parlementaire ?

- Sur le câble avec un abonnement numérique
  - Noos : Canal 110 ou canal 24
  - France Télécom câble : canal 55
  - NC Numéricable : canal 47
  - NTL : canal 12 ou canal 36
  - UPC : canal 110 ou canal 202
  - Est Vidéo communication : canal 110

- Sur le satellite
  - Canal Satellite : canal 25
  - TPS : canal 16
- Sur [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)
  - real vidéo en téléchargeant gratuitement Real Player 7 Basic
- Grille des programmes quotidiens à la rubrique LCP-AN



Patrimoine DE L'ASSEMBLÉE

Un peu d'histoire...